



Québec, le 21 janvier 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Député de Borduas
Ministre de la Justice
Ministre responsable de la Langue française
Ministre responsable de la Laïcité
et de la Réforme parlementaire
Ministre responsable de la région de la Montérégie
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente vise à répondre à la question inscrite au feuillet du 24 novembre 2021 par le député de Vimont concernant la Planification stratégique 2021-2024 du Commissaire à la lutte contre la corruption (Commissaire), laquelle a été déposée le 2 novembre dernier à l'Assemblée nationale.

Essentiellement, le député de Vimont cherche à connaître les mesures qui seront prises au sein du Commissaire pour pallier la baisse des dénonciations, considérant que les indicateurs indiquent que la baisse serait plutôt due à la perception du public.

Comme indiqué par le Commissaire dans sa Planification stratégique 2021-2024, des efforts plus importants ou soutenus doivent être consacrés pour encourager la dénonciation des actes répréhensibles prévus à la Loi concernant la lutte contre la corruption. À cette fin, le Commissaire :

- s'est doté d'un objectif stratégique visant à mieux communiquer sa mission et ses réalisations;
- donne suite à des recommandations du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanence anticorruption (UPAC) concernant la dénonciation des actes répréhensibles, notamment celles visant à suivre les fluctuations du nombre annuel de dénonciations reçues et à mieux faire comprendre du public quels sont les actes répréhensibles qui peuvent lui être communiqués.

... 2

Récemment, plusieurs mesures ont été déployées, notamment :

- la diffusion de capsules animées en motion design démystifiant les crimes de corruption, le travail de l'UPAC en invitant toute personne à communiquer au Commissaire tout renseignement qui, selon elle, peut démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être;
- la participation du Commissaire à la planification de la Journée des lanceurs d'alerte avec le Forum des partenaires en intégrité publique;
- la publication dans plusieurs médias d'une lettre ouverte aux candidats des élections municipales dans l'objectif de les sensibiliser à la corruption et de les inviter à dénoncer promptement tout acte répréhensible au Commissaire;
- la transmission d'une lettre aux élus municipaux les invitant aux sessions de sensibilisation en matière de corruption diffusées par le Commissaire et ayant notamment pour but de stimuler la dénonciation des actes répréhensibles.

D'autres mesures seront déployées au cours des prochains exercices financiers, telles que :

- la diffusion d'une série de balados sur le travail de l'UPAC dans lesquels les personnes sont invitées à transmettre au Commissaire tout renseignement qui, selon elles, peut démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être;
- la poursuite des activités de sensibilisation auprès du secteur public et des entreprises du secteur privé ayant une relation d'affaires avec l'État.

Enfin, bien que la perception du public puisse influencer sur la dénonciation des actes répréhensibles, il convient de rappeler que la baisse des dénonciations au cours des trois derniers exercices financiers peut être attribuable à plusieurs autres facteurs. La nature même des actes de corruption, aujourd'hui plus ciblés et cachés qu'à l'époque des grands systèmes de corruption et de collusion basés sur le financement politique en échange de contrats municipaux, est susceptible d'avoir une incidence sur le nombre de dénonciateurs potentiels.

Comme le précise le Commissaire, il convient aussi de rappeler que les dénonciations ne sont pas les seuls déclencheurs des enquêtes criminelles et pénales de l'UPAC.

En espérant que ces précisions apportent les clarifications jugées nécessaires, veuillez recevoir, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La ministre de la Sécurité publique,



Geneviève Guilbault